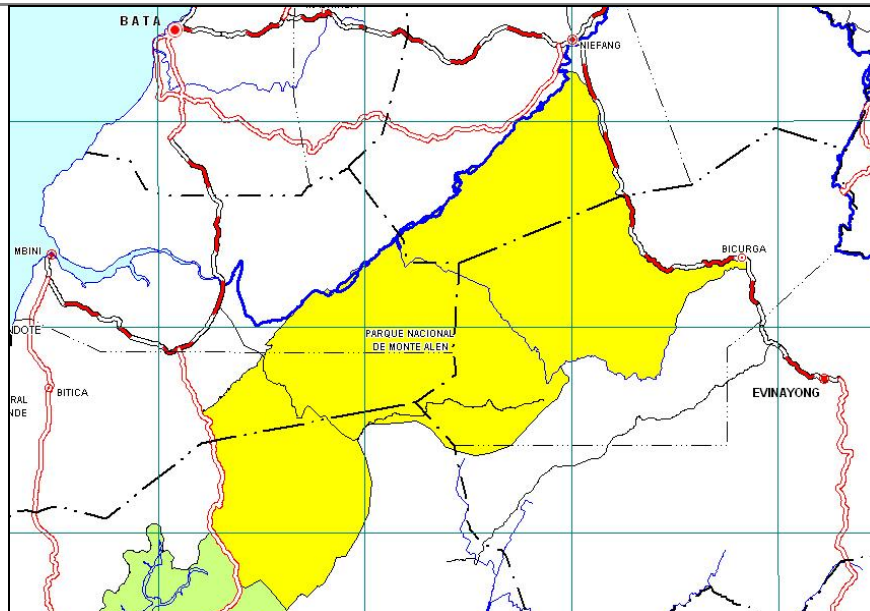


PARC NATIONAL DE MONTE ALEN (Guinée Equatoriale)

Carte



Superficie : 200 000 ha

Catégorie IUCN : II

Label international :

Principales pressions

- Braconnage par les populations riveraines et les chasseurs professionnels
- Coupe illégale de bois (sciage) à des fins commerciales
- Modification de l'habitat à cause de la construction des infrastructures routières au sud-ouest du parc pour l'exploitation des carrières de latérites.

Principales menaces : aucune

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

Le parc a été créé par la loi des aires protégées N°4/2000 du 22 mai 2000.

Raisons de classement

Conserver la biodiversité et faciliter l'accès compatible des personnes pour la récréation, culturelle, spirituel, éducatif et scientifiques

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

INDEFOR sous-tutelle du Ministère de l'agriculture et des forêts

Projets en cours sur l'aire protégée

- ANDEGE : Développement des activités génératrices de revenu alternatives à la chasse, 10 mois, CI/CARPE, 18 millions FCFA, Développement communautaire
- ANDEGE : Domestication des espèces fruitières sauvages autour de Monte Alen, 10 mois, UICN/CARPE, 9 millions FCFA, Développement communautaire
- ECOFAC : Programme de conservation et valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, quatre phases de 13 ans, développement communautaire, recherche, renforcement des capacités, gestion intégrée
- ULB/INDEFOR : Diversité végétale de l'Afrique Centrale, 3 ans, ULB/FFD renforcement des capacités et recherche
- ECOFAC : Appui au développement rural, 2 ans, Coopération espagnole, Développement communautaire

Limites de l'aire protégée

La limite de l'AP est matérialisée par :

- Des repères naturels
- Marquages avec des plaquettes plastiques
- Marquage avec la peinture

Les marquages ont été posés en 2008-2009 mais ils ne sont pas très visibles à certains endroits. Les communautés connaissent les limites qui les concernent directement car elles ont été sensibilisées.

La matérialisation des limites a permis de réduire les conflits entre les gestionnaires des AP et les autres acteurs.

Le règlement de l'aire protégée

La conservation dans cette aire protégée est régie par la loi d'aires protégées N°4/2000 du 22 mai 2000 portant création de l'AP.

Il y a aussi la Loi N°7/2003 du 27 novembre 2003 portant code de l'environnement, Décret n°171/2005 du 08 sept. 2005 pour adoption de document de stratégie et plan d'action pour la conservation de la biodiversité en Guinée Equatoriale

Il n'y a pas de plan de gestion ou d'aménagement.

Il existe un conflit de tutelle entre le Ministère de l'agriculture et forêts et le ministère de la pêche et de l'environnement.

L'application de la loi

Deux cadres administratifs sont chargés de la surveillance et du contrôle : un biologiste et un ingénieur des Eaux et Forêts. Huit personnes sont chargées de la surveillance sur le terrain (jusqu'en mai 2009 quand le projet ECOFAC fonctionnait il y avait 23 éco gardes). Certains de ces gardes connaissent les textes mais n'ont pas la maîtrise de leur application. De plus, aucune personne n'est assermentée.

Globalement l'effectif du personnel réduit et les moyens financiers sont insuffisants pour faire efficacement appliquer la loi.

Inventaires des ressources

Le dernier inventaire sur la faune de l'AP a été effectué en 2006 par Nguia Ayecaba Gabriel (recherche académique) : Inventaire des grands mammifères dans le PN de Monte Alen

Le dernier inventaire sur l'habitat de l'AP a été effectué en 2006 par MBOMIO NGOMO Domingo (recherche académique) : Inventaire des espèces végétales ligneuses comestibles par les animaux sauvages

Une étude des activités socioéconomiques des communautés riveraines de l'AP a été réalisée en 2008 par ECOFAC ; il s'agit de l'étude comparative du degré de bien-être entre les villages autour du parc et ceux éloignés du parc.

Les données sont disponibles et sont utilisées, mais il faudrait approfondir les recherches dans le parc.

2. Planification: à quoi veut-on arriver?

Objectifs actuels de gestion

1. Assurer la conservation des espèces animales et végétales du PNMA
2. Garantir l'intégrité du fonctionnement des écosystèmes du PNMA et la viabilité de la zone périphérique
3. Intégrer les activités de conservation dans un contexte régional et international
4. Valoriser le patrimoine du PNMA
5. Développer une conscience environnementale relative au patrimoine du Parc
6. Assurer le transfert de connaissances et savoir-faire en matière de gestion des aires protégées
7. Disposer d'un niveau satisfaisant de connaissances sur la biodiversité et fonctionnement des écosystèmes
8. Disposer d'un niveau satisfaisant de connaissances sur les interactions l'homme et son environnement
9. Promouvoir un processus de développement selon les critères de bonne gouvernance environnementale
10. Favoriser une exploitation durable de ressources naturelles au bénéfice des communautés villageoises riveraines du Parc
11. Valoriser les ressources culturelles de la zone périphérique pour le tourisme
12. Faire bénéficier à la population des fonds lié à l'existence du Parc
13. Disposer d'un cadre juridique et institutionnel satisfaisant
14. Fournir au PNMA des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour accomplir son rôle.

La loi sur la création des AP et le plan d'aménagement contiennent les objectifs cités, mais la mise en œuvre n'est pas effective

Configuration de l'aire protégée

L'aire protégée ne comprend pas de zones de gestion différentes cependant, le plan d'aménagement fait une proposition de zonage : zone de protection intégrale, zone à utilisation multiple, zone traditionnelle (agriculture, chasse), zone spéciale pour le développement des infrastructures du parc.

La taille de l'AP n'a pas besoin d'être modifiée pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de gestion la taille est suffisante et son emplacement est approprié.

Plan de gestion/aménagement

Le draft du premier plan d'aménagement est en cours de validation ; il est prévu pour cinq ans avec une révision tous les cinq ans.

Les populations riveraines ont été consultées pendant la planification et l'élaboration du plan d'aménagement.

Il existe un draft de plan de gestion non encore validé

Plan de travail

Il n'y a pas de plan de travail en cours, en fait il n'y a pas de financement pour réaliser les activités sur le terrain. Il y en avait les années antérieures. Quand il y a un plan de travail, il est réactualisé chaque année.

Il n'y a pas de plan de gestion pour le moment.

Les financements manquent depuis la fin de ECOFAC IV en mai 2009.

Suivi évaluation

Quand il y a du financement, il existe un mécanisme de suivi des activités réalisées mais il n'y a pas d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de l'AP. Cependant, le plan d'aménagement en cours de validation a prévu des indicateurs. (voir plan d'aménagement)

Globalement, les évaluations sont liées à la réalisation des activités, celles-ci sont liées à la disponibilité des financements.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

L'équipe de gestion de l'AP est composée de 15 personnes dont quatre temporaires qui sont l'aide hôtelier, la ménagère et les gardiens (2). Parmi les fonctionnaires il y a un conservateur, un directeur du parc, un Responsable d'écodéveloppement, un Responsable touristique, six Gardes forestiers et un chef de station. Les trois premiers ont un niveau d'étude supérieur (BAC+5) en eaux et forêts et biologie.

Selon les gestionnaires le personnel actuel est insuffisant, et il faudrait encore trois ingénieurs forestiers, un biologiste, un socio-économiste, et 40 gardes forestiers pour améliorer la gestion de l'aire protégée.

Recherche

Il n'y a pas de programmes de recherche en cours sur l'AP cependant le plan d'aménagement en cours de validation prévoit des activités de recherche.

Les différentes données de recherches antérieures sont disponibles pour les gestionnaires et sont utilisées dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et la planification de ECOFAC IV.

Moyens financiers

Les deux dernières années le budget était supporté par l'Etat (18%) et l'Union Européenne à travers le programme ECOFAC (82%). Mais toute la partie du budget de l'Union Européenne n'a pas été utilisée à cause de la complexité de la procédure de décaissement.

Le gouvernement a inscrit au budget 650 millions FCFA pour 2010. Le budget n'est pas encore rendu disponible.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Pour gérer le braconnage le mécanisme utilisé est la patrouille de contrôle

Les autres mécanismes de gestion des ressources naturelles incluent : le suivi-écologique Cibertraker, PAMETT.

MIST pourrait être mis en place bientôt.

Utilisation de Cibertracker pendant ECOFAC III et PAMETT avec RAPAC.

MIST non encore utilisé

Gestion du personnel

Les profils du personnel ne sont pas tout à fait adaptés à leur poste respectif ; par exemple le responsable touristique n'a pas une formation de base en tourisme ; le chef de la station devrait avoir une formation en administration ou en sociologie.

Il n'existe pas un règlement intérieur du personnel et les rôles ne sont pas bien définis ce qui constitue une autre difficulté liée à la gestion du personnel.

Il y a par ailleurs des besoins en formation pour personnel actuellement présent sur l'AP ; par exemple :

Conservateur : Résolution des conflits, Administration, Elaboration et gestion des projets, Mécanisme d'autofinancement durable des AP

Directeur du parc : Planification et gestion d'AP ; Résolution des conflits ; Administration ; Elaboration et gestion des projets ; Mécanisme d'autofinancement durable des AP

Responsable d'écodéveloppement : Gestion communautaire ; Planification et gestion d'AP ; Résolution des conflits ; Elaboration et gestion des projets

Responsable touristique : Formation de base en matière de développement de l'écotourisme ; Administration ; Elaboration et gestion des projets

Gardes forestiers : Utilisation des outils de suivi-évaluation (GPS, Cybertracker, fiches, etc.) ; Techniques de surveillance et de lutte anti-braconnage

Chef de station : Administration ; Planification et gestion d'AP ; Résolution des conflits ; Elaboration et gestion des projets

Mais le personnel a déjà reçu une formation depuis qu'il est en poste à l'AP (Conservateur : Planification et gestion des AP ; Gardes forestiers : Utilisation des outils de navigation).

En général le personnel est insuffisant et a des connaissances limitées.

Gestion du budget

Le budget n'existe pas encore cette année

En matière de financement durable, il est prévu la création d'un fonds fiduciaire et développement d'écotourisme.

Des financements extérieurs arrivent de temps en temps, ceux du budget de l'Etat est annuel et irrégulier.

Infrastructure et équipement

En terme de bâtiments l'AP possède: un bâtiment de quatre bureaux ; un hôtel de dix chambres ; un centre d'interprétation ; un bâtiment d'habitation des gestionnaires et autre personnel du parc ; deux véhicules 4X4 ; 4 motos ; une pirogue avec moteur hors-bord ; sept ordinateurs ; 2 deux imprimantes ; 15 tentes ; 15 sacs à dos.

En termes d'infrastructure d'aménagement de l'AP et d'équipement associé l'AP possède : un mirador ; deux cascades ; quatre pistes ; deux GPS ; dix altimètres ; dix boussoles ; deux appareils photo digital.

Les infrastructures ne sont pas entretenues depuis la fin d'ECOFAC IV en mai 2009

Il n'existe pas non plus de programme d'entretien continu à cause de l'irrégularité du financement.

Education et Sensibilisation

L'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale autour de l'AP s'effectue à travers :

- Campagne de sensibilisation publique
- Causerie
- Emission radio
- Rencontre informelle avec la population, audience avec les autorités locales

Il s'agit d'actions ponctuelles et sporadiques liées généralement à la disponibilité du financement.

Les dernières actions de sensibilisation (juillet 2008) ont porté sur l'importance de la conservation et de la diversité biologique, et sur le démarrage d'ECOFAC IV, et ont été réalisées par l'ONG ANDEGE.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

En général il n'y a que quelques contacts entre l'AP et les voisins du public ou privé. On peut noter la collaboration avec l'ONG ANDEGE dans le domaine de la sensibilisation, initié par les gestionnaires, mais cette collaboration est arrivée à terme.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Lors de l'élaboration du plan d'aménagement et pendant la campagne de démarrage d'ECOFAC IV les communautés locales sont-elles consultées ; leurs requêtes concernant la délimitation des espaces d'utilisation multiple ont été prises en compte.

Cependant il n'existe pas de processus permettant aux communautés locales de participer directement à la prise de décision concernant la gestion de l'AP. Il était prévu une plateforme de gestion dans ECOFAC IV qui n'a pas fonctionné. Il est encore prévu dans le plan d'aménagement un conseil d'administration intégrant des représentants du parc.

Tourisme

Il n'y a pas d'opérateur touristique à présent, mais il y en avait par le passé.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Il existe des infrastructures d'accueil pour les visiteurs même s'il n'y a pas ou peu d'activité touristique. Certaines sont fonctionnelles (hôtel), d'autres non et elles ne suffisent pas pour accueillir la totalité des touristes en fonction des saisons. De plus les campements à l'intérieur du parc ne sont pas réhabilités ou entretenus.

Droits et taxes

Il n'y a pas un document formel réglementant le prélèvement des taxes. Cependant, les touristes payent des droits d'entrée au parc qui sont utilisés pour le fonctionnement des services de la conservation.

Accès

L'AP n'est pas enclavée, il y a une route bitumée pour arriver au parc. Pour contrôler l'accès, on développe des postes de contrôle à plusieurs endroits stratégiques

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés ne peuvent pas utiliser certaines ressources de l'AP mais elles en dépendent pour leur subsistance, donc elles exploitent illégalement les ressources.

En matière de retombées économiques, antérieurement, une partie des frais de tourisme a permis de construire les cases d'habitation des maîtres du village.

L'AP est elle une source d'emploi pour les communautés :

- Guides touristiques (il y avait quatre guides et 19 écogardes du temps d'ECOFAC IV, mais ils sont sans emploi maintenant)
- Porteurs

- Ventes des objets artisanaux

Il existe des initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés locales : trois initiatives locales de développement d'AGR sont menées à présent, dont le Projet de développement des AGR (élevage porc et chèvre, horticulture) par l'ONG ANDEGE

Etat des lieux

Espèces phares de la biodiversité :

- Eléphants
- Gorille
- Chimpanzé
- Buffle
- Grenouille Goliath

Les données pour estimer l'état de conservation de la biodiversité au jour d'aujourd'hui ne sont pas actualisées.